

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025 à 18H
SALLE DES FÊTES DE VAOUR**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	23	34

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Vaour, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Jean-Michel Piednoël, Mme. Caroline Breuillard, Mme. Arielle Brun, M. Frederic Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, M. Claude Blanc, Mme. Christine Tressols, Mme. Laurence Poillerat, Mme. Delphine Pinczon du Sel, M. Alex Brière, M. Mathieu Amiech, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, Mme Sandrine Céré.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Bernard Tressols pouvoir à Mme. Sandrine Lacroix, M. Daniel Ganthe pouvoir à M. Alex Brière, M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Philippe Woillez, Mme. Nadine Filipe pouvoir à M. Bernard Bouvier, Mme. Sylvie Gravier pouvoir à Mme. Arielle Brun, M. Serge Rouquette pouvoir à Mme. Caroline Breuillard, M. Jean-Philippe Gineste pouvoir à M. Laurent Deshayes, M. Thierry Guiraud pouvoir à Mme. Laurence Poillerat, M. Jean Christophe Cayre pouvoir à M. Franck Cebak, M. Thierry Douzal pouvoir à M. Bernard Andrieu.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Laurent Vaurs, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty.

**D67-2025 PARTICIPATION FINANCIERE 2025 AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ DE GESTION DE LA COMPETENCE
TOURISME « TOSCANE OCCITANE »**

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion de la compétence tourisme, dont la communauté de communes du Cordais et du Causse est membre et qui ont été validés par une délibération en date du 31/10/2024.

Conformément au titre III et à l'article 8 Budget et 8-1 Les recettes, la communauté de communes du Cordais et du Causse contribue au syndicat dans le cadre d'une participation forfaitaire calculée en fonction des moyens antérieurement dévolus par chaque EPCI à son office de tourisme. Le montant étant révisable chaque année.

Au regard de l'évolution des dépenses liées aux agences postales, il est proposé au conseil communautaire de délibérer afin de verser une participation annuelle 2025 à hauteur de 147 000€ TTC

ENTENDU LE PRESIDENT,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

7 ABSTENTIONS – 27 POUR

VALIDE la participation 2025 d'un montant de 147 000€ TTC au Syndicat mixte de gestion de la compétence tourisme « la Toscane Occitane ».

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 081-200034064-20250617-672025-DE

S²LO

AUTORISE Le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au versement de la présente participation et à la mise en œuvre de cette décision.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa publication le 23/06/2025 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de cette date